
Procès-verbal du Conseil municipal de Loix

Séance du 23 mai 2023

Membre en exercice :	14
Membre présents :	12
Votant :	14
Date de la convocation :	16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-trois mai, à vingt heure,
Le Conseil municipal de la commune de LOIX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Loix, sous la présidence de Monsieur Lionel Quillet, maire.

Étaient présents : Lionel QUILLET, Patrick BOUSSATON, Michèle ROILLAND, Nathalie WIEDERKEHR, Erick MARTINEAU, Benoît BONNET, Francis VION, Sabrina ELMIRONI, Etienne SCHNEIDER, Lauren BAUDONNIERE, Sophie TOUET, Aïcha AMEZAL, Adeline HERAUDEAU.

Excusés : André ROULLET, pouvoir à Patrick BOUSSATON ; Sabrina ELMIRONI, pouvoir à Michèle ROILLAND

Secrétaire de séance : Michèle ROILLAND.

Madame ROILLAND est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte.

Le compte rendu de la réunion du 4 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire et le Conseil municipal remercient les associations pour leur dynamisme durant ce week-end de l'ascension, et en particulier la très belle journée pour la finale de rugby retransmise sur écran géant.

1. DELIBERATION N°011/23

Associations

Participations 2023

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de participation pour l'année 2023 de l'amicale des sapeurs-pompiers d'Ars en Ré à hauteur de 500 €. Il rappelle que cette association œuvre pour la vie de la caserne et les conditions de travail de nos pompiers.

Adopté à l'unanimité.

2. DELIBERATION N°012/23

Convention avec l'Etat pour le logement des travailleurs saisonniers.

Monsieur le maire rappelle que Loix bénéficie du classement « station de tourisme ». Dans ce cadre, la commune a l'obligation de conventionner avec l'Etat pour le logement des travailleurs saisonniers, en application de l'article L. 301-4-1 du code de la construction et de l'habitation.

Monsieur le maire rappelle également que par délibération du 18 mai 2021, la commune a adhéré au groupement de commande communautaire pour la réalisation d'une étude relative aux besoins en logements saisonniers à l'île de Ré. Cette étude réalisée en 2021/2022 a permis de poser, notamment après enquête, un diagnostic qualitatif et quantitatif des besoins des travailleurs saisonniers non seulement en terme de logements mais également d'accueil et de

mobilité. Ce diagnostic a permis d'ores et déjà de débiter plusieurs actions, à l'échelle du territoire rétais, pour la saison 2023 comme la boîte à outils des saisonniers ou encore la location de vélo à 1€/jour.

L'étude sert aussi de support à la convention avec l'Etat en permettant d'asseoir les objectifs et les actions visant à résorber pour Loix en 3 ans au moins 50 % des besoins. Au terme de la convention, un bilan des actions devra être dressé.

Monsieur le maire donne lecture du projet de convention ainsi que des fiches actions proposées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**:

Autorise monsieur le maire à conclure avec l'Etat une convention pour le logement des travailleurs saisonniers d'une durée de 3 ans suivant le projet ci-annexé.

Autorise plus généralement monsieur le maire à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif, technique et financier inhérent à la présente délibération.

3. Délibération N°013/23

Voirie

Autorisation de lancer et signer le marché à commande

Marché(MAPA) à émission de bons de commande pour la réalisation de travaux de voiries et réseaux sur la commune de Loix.

Monsieur le maire explique qu'afin de réaliser les prochains travaux de réfection des voies et chemins de la commune ainsi que la gestion des eaux pluviales, il conviendrait de lancer une procédure adaptée sous forme d'un accord cadre pluri attributaires à émission de bons de commande pour un montant global maximum de 500 000,00 € HT, conclu pour une durée d'un an, reconductible trois fois.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21-1 relatif à l'autorisation préalable de signature d'un marché,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L 2123-1, R 2123-1, R 2162-4, R 2162-13 à R 2162-14

Vu le budget primitif voté par le Conseil municipal le 17 décembre 2022,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

Autorise Monsieur le Maire à lancer et à signer l'accord cadre pluri attributaires à bons de commande (maximum 500 000,00 € HT) pour la réfection des voies et réseaux, pour une durée de 1 an reconductible 3 fois.

Autorise Monsieur le Maire à signer les bons de commande et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à prendre toutes dispositions pour le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

Monsieur le maire indique que suite aux vacances de Pâques et aux week-ends de mai, les travaux de voirie ont pu reprendre cette semaine par la rue de l'Abbaye, de la rue de Lavaud au Parking de l'Abbaye, ainsi que les venelles attenantes : rue des Amandiers, Impasse du Trieur et Impasse de l'Abbaye ; La partie allant du parking incluant la reprise du carrefour avec la Route du Pertuis est prévue pour ce dernier trimestre.

S'en suivra la reprise de la rue du Pertuis suite à l'installation des toilettes publiques.

4. Délibération N°014/23

Voirie

Attribution du marché de travaux pour la réfection du pont de la Tonille

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21-1 relatif à l'autorisation préalable de signature d'un marché,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L 2123-1, R 2123-1, R. 2123-4,

Monsieur le maire explique qu'afin de réaliser les travaux de réfection du pont de la Tonille, une procédure adaptée ouverte a été engagée. Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 26 janvier dernier suite auquel 8 offres ont été remises.

Après analyse des garanties financières et techniques et des capacités professionnelles des candidats, les offres ont été jugées suivant leur valeur technique (40 %) et le prix (60%).

Après négociations, il ressort, suivant les critères ci-dessus, le classement suivant, du mieux disant au moins disant :

- 1 – Lépine TP
- 2 – Etchard
- 3 – Colas
- 4.- MARC
- 5- Bonnet
- 6- Eurovia
- 7 SPIE Batignole
- 8 Laurière

Monsieur le maire propose de retenir l'offre la mieux classée, à savoir, celle de l'entreprise Lépine TP, pour un montant de 240 053.92 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

Autorise Monsieur le maire à signer le marché de travaux pour la réhabilitation du pont de la Tonille avec l'entreprise Lépine TP pour un montant HT de 240 053.92€.

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

Monsieur le maire ajoute que les travaux devraient débuter en octobre. Un pont provisoire sera mis en œuvre le temps des travaux pour permettre la desserte ostréicole et la continuité de l'itinéraire cyclable.

5. Délibération N°015, 16, 17, 18,19/23

Budget principal Mairie et budgets annexes Ecotaxe, zone de mouillages, zone salicole, Clos du communal *Compte de gestion 2022*

Vu les articles L.2121-31 et L.1612-12 du CGCT,

Considérant les comptes de gestion joints à la convocation à la présente séance,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Trésorier. Les écritures des comptes de gestion établies par ce dernier et des comptes administratifs sont concordantes.

Adopté à l'unanimité.

6. Délibération N°020, 21, 22, 23, 24/23

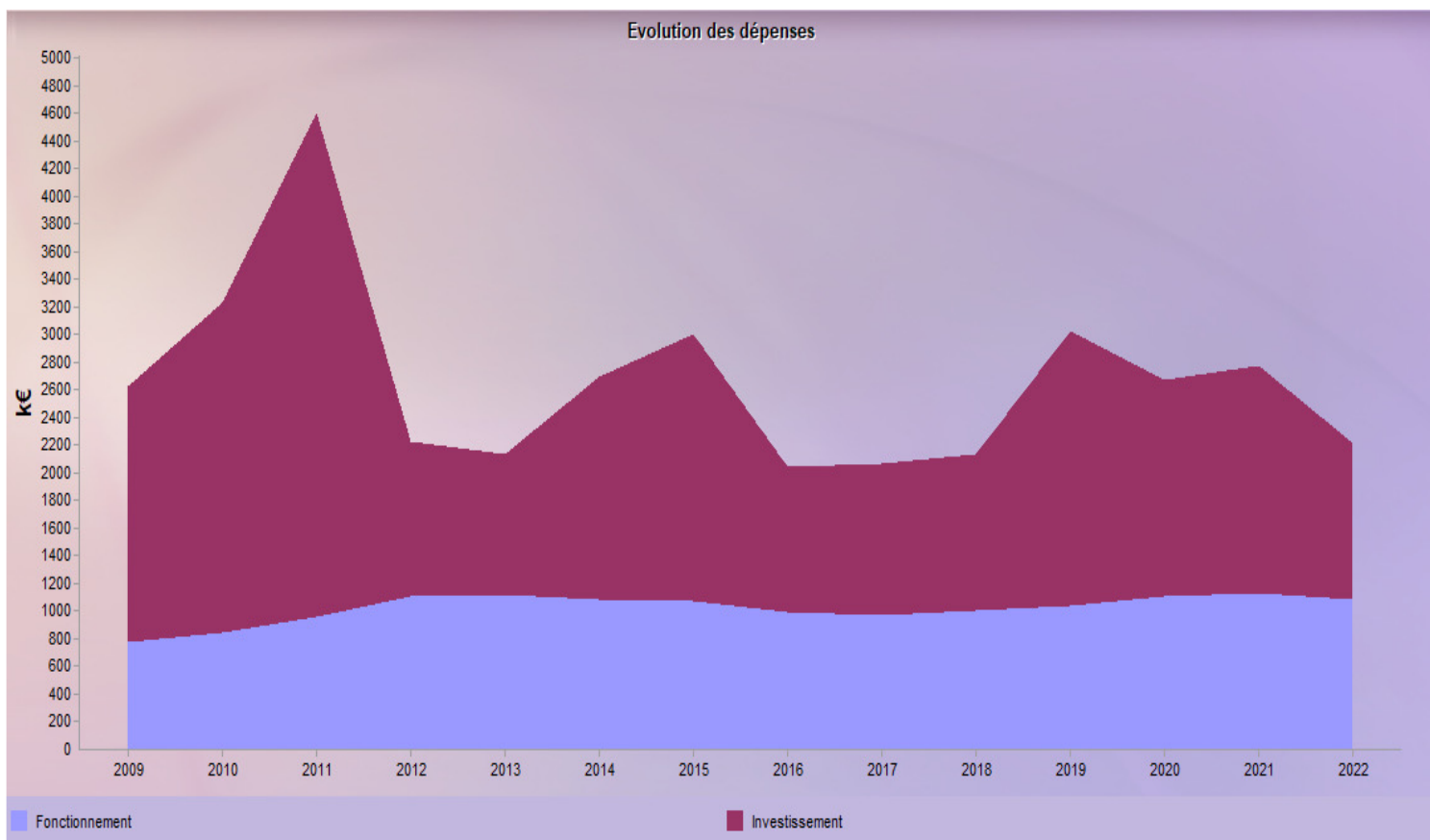
Budget principal Mairie et budgets annexes Ecotaxe, zone de mouillages, zone salicole, Clos du communal Compte administratif 2022

Le compte administratif pour l'exercice 2022, budget principal et budgets annexes, atteint un volume global de 2 875 465.98 € en dépenses et 3 604 280.04 en recettes, soit un résultat consolidé excédentaire de **728 814.06€** :

	dépenses	recettes	Résultat
Budget principal	2 219 175.84	2 844 418.99	+ 625 243.15
Budget annexe Clos du Communal	560 152.36	531 037.03	- 29 115.33
Budget annexe Ecotaxe	50 561.71	135 603.86	+ 85 042.15
Budget annexe Zone de mouillages	26 717.04	67 822.50	+ 41 105.46
Budget annexe Zone salicole	18 859.03	25 397.66	+ 6 538.63
TOTAL	2 875 465.98	3 604 280.04	728 814.06

Les taux des impôts communaux n'ont pas été augmentés en 2022.

I – Le budget principal :



a/ La réalité du budget 2022:

Les **recettes réelles** s'élèvent à :

- En fonctionnement	1 805 598.23
- En investissement	658 549.88
Total	2 464 148.11

Les **dépenses réelles** s'élèvent à :

- En fonctionnement	1 077 450.06
- En investissement	594 865.85
Total	1 672 315.91

b/ L'équilibre budgétaire 2022 :

Le budget dans sa totalité tient compte des opérations réelles comme ci-dessus, mais également des opérations d'ordre comme les amortissements ou encore la reprise du résultat.

Le total budgétaire peut se calculer ainsi :

En recettes :

- Recettes réelles	2 464 148.11
- Opérations patrimoniales	10 636.50
- Amortissements	8 156.15

- Report du résultat 2021	361 478.23
Total	2 844 418.99
En dépenses :	
- Dépenses réelles	1 672 315.91
- Opérations patrimoniales	10 636.50
- Amortissements	8 156.15
- Report du résultat 2021	528 067.28
Total	2 219 175.84

Soit un résultat excédentaire de 625 243.15€

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges courantes ; dépenses de personnel ; action sociale Chapitres 011/012/65/67/68	1 006 457.45
Frais financiers et intérêts de la dette Chapitre 66	39 285.32
Fond de péréquation (014)	31 707.29
Total :	1 077 450.06

Dotations aux amortissements Chapitre 042	199.97
Opérations patrimoniales Chapitre 042	10 636.50
Total :	10 836.47
Total dép	1 088 286.53

Dépenses d'équipement (chapitres 20,21 et 23)	414 454.02
Annuité de la dette en capital Remboursement de caution Chapitre 16	180 411.83
Total :	594 865.85

Amortissement des subventions Chapitre 040	7 956.18
Travaux en régie	0
Opérations patrimoniales Chapitre 041	
Report du résultat 2021 Chapitre 001	528 067.28
Total :	536 023.46
Total dép	1 130 889.31

Total budget

2 219 175.84

RECETTES

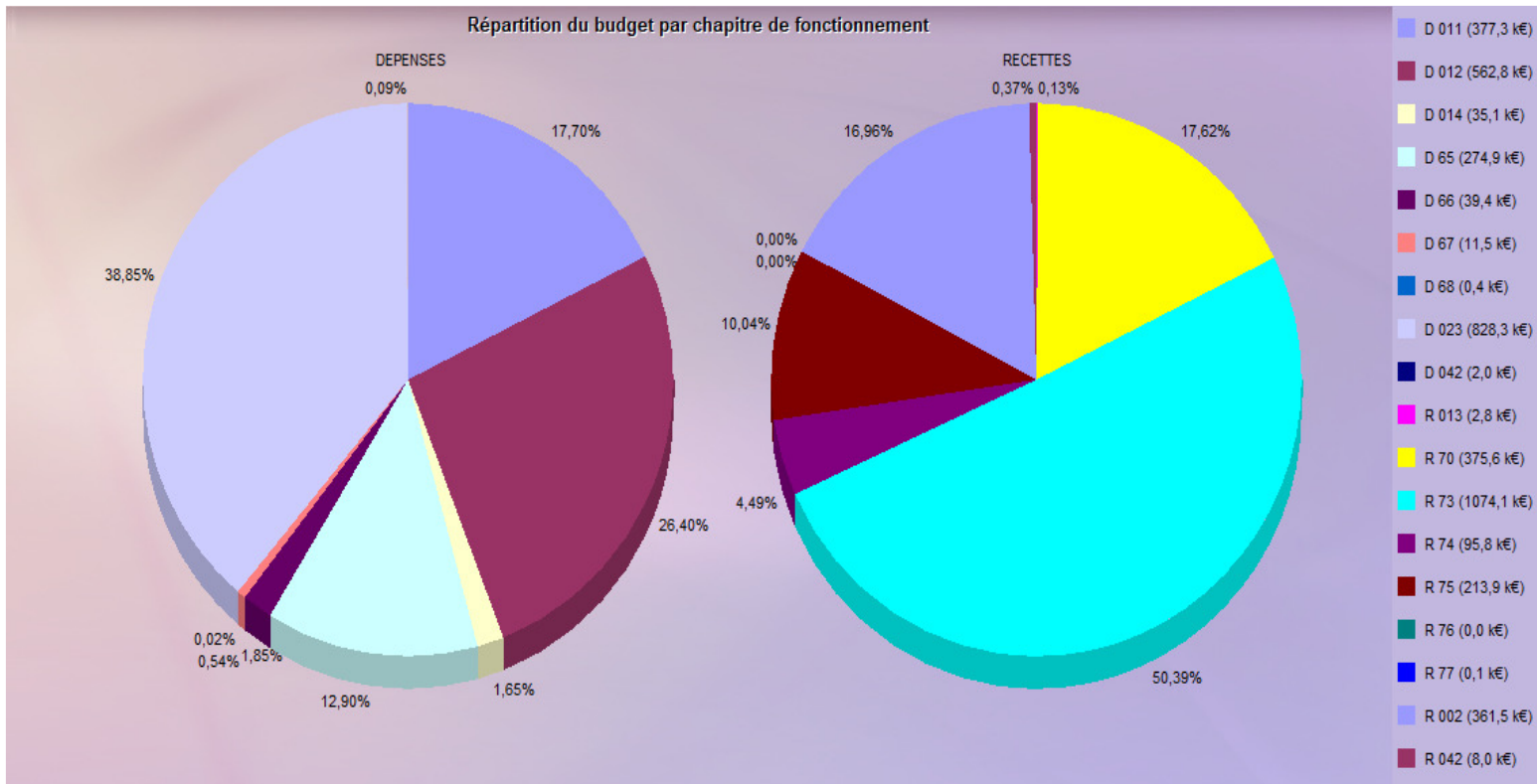
Fiscalité, taxe et dotations Chapitres 73 et 74	1 202 323.82
Produits des services, du domaine ; produits de gestion courante Chapitre 013 /70/75/76/77,	603 274.41
Total :	1 805 598.23

Amortissement des subventions/produit exceptionnel Chapitre 042	7 956.18
Report du résultat 2021 Chapitre 002	361 478.23
Total :	177 639.76
Total rect	2 175 032.64

Taxe d'aménagement et FCTVA ; caution logement ; subventions Chapitres 10 et 16/13, 27	130 482.60
<i>Emprunt</i>	0.00
Affectation du résultat (cpt 1068) réalisation de l'autofinancement des dépenses d'investissement)	528 067.28
Total :	658 549.88

Dotations aux amortissements Chapitre 040 (28)	199.97
Opérations patrimoniales Chapitre 040 (21 et 19)	10 636.50
Total :	10 836.57
Total rect	669 386.35
	2 844 418.99

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022 :



1- Recettes de fonctionnement :

Pour le budget principal, les recettes de fonctionnement s'établissent à 2 175 503.64 € dont 1 805 598.23 € de recettes réelles.

Chapitre	Libellé	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022
013	Atténuation de charges	15 511.31	12 115.20	8 711.39	6 845.58	2 774.66
70	Produits des services, domaine	304 425.60	331 817.76	319 832.57	353 327.26	375 792.66
73	Impôts et taxes	930 722.41	1 057 042.81	972 778.62	1 022 185.91	1 105 934.24
<i>Dont</i>	<i>Fiscalité directe</i>	<i>648 135.00</i>	<i>671 772.00</i>	<i>689 779.00</i>	<i>715 731.00</i>	<i>746 939.00</i>
<i>Dont</i>	<i>Droits de mutation</i>	<i>205 084.24</i>	<i>313 582.91</i>	<i>214 457.32</i>	<i>238 560.01</i>	<i>290 915.34</i>
74	Dotations, subventions et participations	121 274.07	112 342.53	122 565.97	181 013.71	96 389.58
<i>Dont</i>	<i>DGF</i>	<i>81 138.00</i>	<i>73 049.00</i>	<i>67 592.00</i>	<i>60 607.00</i>	<i>51 574.00</i>
75	Produits de gestion courante	204 742.15	194 167.85	183 275.96	265 892.28	213 941.41
76	Produits financiers	38.10	15.55	15.55	13.33	13.33
77	Produits exceptionnels	8 278.72	55.86	6.11	8 017.10	10 752.45
TOTAL RECETTES RELLES de FONCTIONNEMENT		1 606 167.37	1 707 557.56	1 607 186.17	1 837 278.07	1 805 598.23
042	OP. d'ordre	24 384.01	30 099.10	9 156.18	7 956.18	7 956.18
S/TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 637 367.82	1 737 656.66	1 616 342.35	1 837 295.17	1 813 554.41
<i>Résultat reporté</i>		<i>106 930.29</i>	<i>394 742.88</i>	<i>578 296.13</i>	<i>169 683.58</i>	<i>361 478.23</i>
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 744 298.11	2 132 399.54	2 194 638.48	2 014 934.93	2 175 503.64

1.1 La fiscalité :

Le produit de la fiscalité directe perçue est de 746 939 €.

La Commune perçoit en outre une attribution de compensation versée par la Communauté de Communes de 48 045 € en 2022

- suite au passage en à la taxe professionnelle unique (TPU) en 2009)
- et depuis 2016, au transfert de la compétence tourisme

La fiscalité indirecte (droits de mutation, droits de place...) est en hausse. Il est rappelé que cette recette est importante pour la Commune. Elle peut varier très sensiblement d'une année sur l'autre.

1.2 Les dotations de l'Etat :

La baisse des concours de l'Etat depuis 2014 a un impact réel sur les recettes de la Commune. S'ajoute à la baisse continue de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) le versement de la dotation nationale de péréquation en augmentation régulière.

Cependant, c'est toujours l'augmentation des bases fiscales (donc la dynamique des bases (revalorisation et nouvelles constructions) qui encore en 2022 « compense » la baisse des dotations.

	2014 (réalisé)	2015 (réalisé)	2016 (réalisé)	2017 (réalisé)	2018 (réalisé)	2019 (réalisé)	2020 (réalisé)	2021 (réalisé)	2022 (réalisé)
Produit fiscal	570 043	596 946	609 864	623 890	648 135	671 772	689 779	715 731	746 939
DGF	167 077	135 594	105 865	85 176	81 138	73 049	67 592	60 607	51 574
<i>A déduire :</i> <i>dotation nationale</i> <i>de péréquation</i>	7 952	13 031	19 390	24 460	26 462	28 149	29 856	30 454	31 684
Recette « nette »	729 168	719 509	696 339	684 606	702 811	716 672	727 515	745 884	766 829

1.3 Les autres recettes :

Les loyers et redevances d'occupation du domaine (versés par les locataires de logements, de commerces, le camping et l'occupant du complexe sportif s'élèvent à 490 165.11 € dont il convient de déduire le reversement de 20 % pour les locataires bénéficiant de la clause « ouverture à l'année », s'élevant à 10 774.89, soit un total net de **479 390.22 €**.

(421 768 en 2017 ; 416 522.75 en 2018 ; 430 246.76 € en 2019 ; 440 105 € en 2020 ; 467 245 € en 2021).

2- Les dépenses de fonctionnement :

La commune dispose désormais d'un patrimoine bâti conséquent à entretenir. Ces dépenses sont inscrites en fonctionnement.

Chapitre	Libellé	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
011	Charges à caractère général	258 669.69	277 507.61	294 720.31	323 405.39	296 181.38	275 604..97
012	Charge de personnel	485 981.06	511 776.84	518 712.33	550 724.26	569 860.96	557 866.83

Dont	Salaires bruts	315 693.13	337 636.17	346 348.83	363 054	385 007.34	359 618.56
Dont	Charges et assurances	170 287.93	174 140.67	172 363.50	175 430	184 853.62	172 492.66
Dont	Personnel extérieur (intérim)						25 755.61
014	Atténuation de produit	24 460.00	26 462.23	28 149.19	29 856.21	30 454.09	31 707.29
65	Autres charges courantes	127 299.94	131 063.91	138 777.19	149 444.01	181 105.28	162 145.76
66	Charges financières	67 867.48	56 723.30	55 612.86	53 436.45	45 816.65	39 285.32
67	Charges exception.	500.00	0		0	0	10 794.89
TOTAL DEPENSES RELLES de FONCTIONNEMENT		964 778.17	1 003 533.89	1 035 971.88	1 106 866.32	1 123 418.36	1 077 450.06
042	OP. d'ordre	6 680.05	2 054.12	2 054.12	1 971.08	1971.06	10 836.47
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		971 458.22	1 005 588.01	1 038 025.90	1 108 837.40	1 125 389.42	1 088 286.53

Détail du chapitre 011 – Montants réalisés

		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
011	Charges à caractère général	294 720,31	323 405,39	296 181,38	275 604,97
60611	Eau et assainissement	4 299,88	3 940,90	4 307,76	5 315,05
60612	Energie - Electricité	35 656,66	35 142,97	30 901,75	35 598,85
60621	Combustibles	6 225,97	4 146,42	5 247,05	8 365,71
60622	Carburants	4 643,09	4 751,30	5 710,41	4 864,18
60623	Alimentations (cantine et gouters)	24 702,98	18 342,06	30 258,03	30 625,63
60631	Fournitures d'entretien	0,00	3 424,70	2 494,47	3 197,89
60632	Fournitures de petit équipement	801,17	65,17	203,20	1 958,11
60633	Fournitures de voirie	1 967,68	120,00	402,00	2 529,34
60636	Vêtements de travail	1 553,30	1 426,21	2 699,96	2 537,81
6064	Fournitures administratives	2 537,81	5 472,00	3 206,04	3 256,34
6067	Fournitures scolaires	3 212,24	1 673,52	3 926,51	1 529,10
6068	Autres matières et fournitures	42 076,30	33 914,90	25 660,72	14 449,17
611	Contrats de prestations de services (dont pose illuminations noel)	7 488,23	4 463,28	14 260,13	8 243,75
6122	Crédit-bail mobilier (dont photocopieur, standard)	6 204,46	5 142,67	6 409,33	7 510,01
6132	Locations immobilières (terrain sacristain)	1 932,30	1 950,08	1 951,83	2 000,23
6135	Locations mobilières (location de matériel pour travaux)	12 630,84	10 353,70	9 953,82	7 197,76
61521	Entretien Terrains	3 898,00	16 820,43	3 750,23	6 662,90
615221	Entretien Bâtiments publics (dont façade église, peintures centre bourg)	4 738,57	40 430,22	39 894,89	9 596,81
615228	Entretien Autres bâtiments	19 478,04	8 210,02	6 390,37	2 347,36
615231	Voiries	14 570,80	11 046,60	0,00	5 251,56
615232	Réseaux	3 671,14	13 241,57	1 431,53	8 791,91
61551	Matériel roulant	9 467,62	5 857,53	2 895,23	1 980,90

61558	Autres biens mobiliers	2 368,08	6 320,30	3 082,48	4 625,72
6156	Maintenance	5 596,14	5 762,65	7 445,72	8 001,45
6161	Multirisques	9 369,19	10 876,82	16 129,55	17 081,18
6182	Documentation générale et technique	1 595,30	1 162,40	597,40	1 098,80
6188	Autres frais divers	352,16	0,00	80,00	20,38
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	256,92	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires (dont : médiation, pilotage informatique, conseil avocat avenant BEA Les îlates...)	912,09	3 696,00	204,00	10 250,00
6227	Frais d'actes et de contentieux (médiation ; contentieux urbanisme)	240,70	5 280,00	2 089,00	2 943,97
6228	Divers	3 570,77	81,76	892,39	5 561,05
6231	Annonces et insertions (annonces marchés publics)	1 944,00	1 257,00	2 864,72	1 036,00
6232	Fêtes et cérémonies (en baisse : repas des aînés facturé en 2023 ; feu d'artifice annulé)	22 437,95	16 711,63	22 160,43	12 889,67
6236	Catalogues et imprimés	884,40	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	131,00	134,00	0,00	76,78
6247	Transports collectifs (déplacements scolaires)	410,00	255,00	664,99	1 168,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	18,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	292,30	0,00
6261	Frais d'affranchissement	4 772,86	3 100,61	2 126,63	2 565,58
6262	Frais de télécommunications	4 660,27	15 273,97	10 741,51	9 336,02
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	75,00	0,00	0,00
62878	A d'autres organismes	18,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	23 443,40	23 464,00	24 855,00	25 140,00

Chapitre 6574 – Détail des subventions versées aux associations de Loix

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bibliothèque	1 600	2 000	2 000	2 000	2 000	4 000	2 500	2 500
Le Club	1 800	1 800	1 800	2 100	2 100	2 300	2 300	2 300
Sapeurs pompier		700	700	700			-	
Vitalité Gym	1 000	-		1 200		660	-	
ADEPIR	620	-	620	620	620	620	620	450
Anciens combattants	1 000	-	1 000	1 000	1 500		1 500	
APAC	700	500	500	500	500	500	500	
APAR	-	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
ACCA								700
Re Clé ré (repas de noel)						200		200
Cochonnet loidais	-	700	700	700	700	950	-	1 000
Le radeau de la méduse								1 000
Les copains rétais								1 000
Chevalier-gambette								1 100
TOTAL	7 420	6 700	8 320	9 820	8 420	10 030	8 420	11 250

Détail du coût du personnel :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Chapitre 012 Charges de personnel (permanent et non titulaire)	488 786	485 981	511 777	518 712	538 484	569 861	557 867
<i>Atténuation</i>	14 823	15 589	17 572	12 115	8 711	6 693	2 774
<i>Personnel intérimaire</i>							25 756
Dépenses nettes (salaires et charges)	473 886	470 392	494 205	506 597	529 773	563 168	529 337

Nombre d'agents (Equivalent temps plein budgétaire pour l'année) Dont	13.92	13.66	13.99	13.66	14.48	15.28	13.59
- Administration générale, urbanisme, service à la population	3.75	3.00	3.25	3.08	3.00	3.00	2.51
- Ecole et services périscolaires	3.08	3.00	3.08	2.91	3.73	3.60	3.18
- Sécurité et police municipale	1.59	2.16	2.16	2.17	2.50	3.10	2.59
- Services techniques	5.50	5.50	5.50	5.50	5.25	5.58	5.31

Coût salarial annuel moyen	34 043	34 435	35 325	37 086	36 586	36 856	38 950
.Traitement brut	20 400	23 111	23 314	24 468	24 471	25 327	26 236
.Charges patronales, formations et assurances	13 643	11 324	12 011	12 617	12 115	11 529	12 714

LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

1 Le financement des investissements :

L'épargne brute (autrement appelée capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne nette correspond à l'épargne brute moins le remboursement du capital de la dette. Cette épargne nette permet de financer les nouveaux investissements.

	2016 (réalisé)	2017 (réalisé)	2018 (réalisé)	2019 (réalisé)	2020 (réalisé)	2021 (réalisé)	2022 (réalisé)
Recettes d'investissement	510 455.	668 661	574 135	1 465 379	643 129	1 125 543	669 386
Dont emprunt	0	0	0	750 000	0	0	0
Dont subventions et FCTVA	9 570	46 467	46 502	58 573	42 134	114 944	74 083
Dont taxe d'aménagement	65 506	72 327	91 840	77 586	77 019	83 648	54 933

Dépenses d'investissement	1 052 767	1 093 900	1 130 382	1 981 456	1 043 170	737 493	1 130 889
Dont remboursement du capital de la dette	317 964	290 065	258 241	232 582	236 985	200 218.52	179 844
Dont dépenses d'équipement (voirie, bâtiments...)	288 663	237 354	422 518	1 179 826	790 037	521 153	414 454.

Epargne brute	649 242	641 389	581 058	671 585	500 320	713 877	728 148
Epargne nette	331 278	351 323	323 839	439 003	263 335	513 658	548 304
<i>Pour rappel : produit fiscal + DGF net</i>	<i>696 339</i>	<i>684 606</i>	<i>702 811</i>	<i>716 672</i>	<i>727 515</i>	<i>745 884</i>	<i>766 829</i>

Evolution de la dette sur 10 ans

Rappel : recettes réelles de fonctionnement 2022 : 1 805 598€

Année	Capital de départ au 01/01	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant au 31/12
2022	1 470 555,44	179 843,83	39 212,81	219 056,64	1 290 711,61
2023	1 290 711,61	176 100,25	33 306,53	209 406,78	1 114 611,36
2024	1 114 611,36	168 485,62	27 534,96	196 020,58	946 125,74
2025	946 125,74	149 755,00	22 135,84	171 890,84	796 370,74
2026	796 370,74	136 577,41	17 507,09	154 084,50	659 793,33
2027	659 793,33	95 793,69	13 760,54	109 554,23	563 999,45
2028	563 999,45	89 750,04	11 252,56	101 002,60	474 249,41
2029	474 249,41	74 749,41	9 033,78	83 783,19	399 500,00
2030	399 500,00	52 250,00	7 468,02	59 718,02	347 250,00
2031	347 250,00	43 500,00	6 505,50	50 005,50	303 750,00

Emprunts arrivant à échéance :						
Objet	Date encais.	Capital initial	Dernière échéance	Capital	Intérêts	Total versement
Voirie 2007	19/02/2007	225 000,00	19/02/2022	1 250,00	4,25	1 254,25
Salle des fêtes	19/02/2007	134 000,00	19/02/2022	745,24	2,53	747,77
Rue de l'Oiselière, dissimulation réseaux	01/12/2018	5 691,46	01/03/2023	1 138,30	0,00	1 138,30
Zone salicole	10/12/2008	101 000,00	10/12/2023	1 683,53	20,96	1 704,49
Voirie 2010	28/02/2010	380 000,00	28/02/2025	6 333,53	58,27	6 391,80



2 Les dépenses d'équipement

Le montant des dépenses d'équipement s'élève à **414 454 €** ventilés comme suit.

L'ensemble de ses dépenses est autofinancé.

Acquisition de terrains	23 732
Acquisition terrain Le Clénandré ZA 51 – 21930 m2	23 465
Alignements (voirie) – frais d'actes	267
Bâtiments	114 568
Cimetière – columbarium	14 122
Ecole –maîtrise d'œuvre travaux...	3 456
Ecole-Mairie : remplacement de la chaudière	63 535
Ecole : machine à laver	360
Auvent zone de loisirs	2 859
Boulangerie : reprise zinguerie	1 914
Complexe sportif : PAC	25 422
Mairie : matériel informatique (urba)	1 718
WIFI salle des fêtes	1 542
Travaux et mobilier de voirie	255 807
Rue du Communal	54 231
Rue du Puits neuf	10 641
Rue des Courlis	32 450
Rue du Pertuis	5 189
Rue de la Violette/Déramée	57 030

Place de la Mairie	41 261
Pont de la Tonille	13 247
Rue Bel Air (solde)	3 105
Rue de la Bernardière (solde)	3 126
Rue de La Vette (solde)	1 813
Rue des Sailloux (solde)	2 990
Divers mobilier urbain et éclairage public	25 924
Matériel service technique (taille haies, groupe électrogène...)	4 800
Etudes	20 347
Aire de stationnements Bernardière	8 640
Centre bourg	6 593
Besoins logements saisonniers (participation)	5 114

Pour le détail des **dépenses d'équipement** se référer à l'annexe « éléments du bilan – variation du patrimoine » du compte administratif.

Identification des « flux réciproques » :

	Dépenses	Recettes
<i>Organismes extérieurs</i>		
Communauté de Communes		
- Service urbanisme	13 780.00	
- Etude logements saisonniers	5 113.56	
- Attribution de compensation		48 045.00
SDIS (pompiers)	31 781.60	
Mairie d'Ars (RPI)	27 000.00	42 000.00
Mairie d'Ars (piscine)	455.00	
CAF (périscolaire et extrascolaire)		6 886.90
Agence de l'eau – Participation SD pluvial		11 569.00
SDEER		
Eclairage public	727.39	
Remboursement avances	1 138.29	
Locataires centre bourg		
Remboursement TEOM et charges	2 841.00	2 841.00
<i>Budget principal (services assujettis)</i>		
Flower camping (bail emphytéotique administratif)		
Redevance (HT)		235 985.35
Charges (HT)		6 442.00
Tennis sports et loisirs (convention- AOT)		
Redevance (HT)		25 500.00
Charges (HT)		5 786.00
<i>Budgets annexes</i>		
<i>Clos du communal</i>	-	-

Besoin de financement (autofinancement)		
Zone de mouillages		4 303,14
Remboursement du Personnel		

Dépenses par fournisseurs (comptes supérieurs à 5 000 € ; hors salaires)

<i>Tiers</i>	<i>2 022</i>
RE TP (travaux de voirie)	215 973,90
CAISSE D'EPARGNE (emprunt)	122 375,95
MAXENERGIES (chaudière école)	62 670,53
LA BANQUE POSTALE (emprunt)	49 059,38
CREDIT MUTUEL (emprunt)	46 483,02
SMACL (assurances)	32 816,26
SDIS	31 781,60
ETAT (versement)	31 684,00
ELECTRICITE DE FRANCE	27 951,15
MAIRIE ARS (participation RPI)	27 455,00
SCOLAREST (cantine scolaire)	27 179,07
ASS DEP POUR EMPLOI ET FORMATION (personnel intérimaire)	25 755,61
LAMIREAU BRUNE (NOTAIRE, achat terrain)	23 465,00
RE CLIMAT (pompe à chaleur complexe sportif)	22 832,39
CC ILE-DE-RE	21 350,75
GRANIMONT (colombarium)	14 121,60
GINGER CEBTP (MO pont de la Tonille)	13 247,18
ROILLAND NICOLAS SARL	12 344,44
AGUR Eau Potable	9 397,97
SOLURIS	9 372,63
VERDI CONSEIL MIDI ATLANTIQUE	8 640,00
ALVEA	8 365,71
AGENCE BLANCHARD TETAUD BLANCHET	8 110,80
ENGIE (EX GDF SUEZ)	7 647,70
RICOH FRANCE	7 522,01

GINGER BORDEAUX	7 080,00
CESO	7 042,63
PLACE DES DELICES	6 827,56
LECLERC	6 423,71

Résultat :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes de l'exercice	1 813 554.41	669 386.35	2 482 740.76
Dépenses de l'exercice	1 088 286.53	602 822.03	1 862 882.52
Résultat de l'exercice 2022	725 267.88	66 564.32	791 832.20
<i>Report de l'exercice 2021</i>	<i>361 478.23</i>	-	<i>528 067.28</i>
Résultat cumulé 2022	1 086 746.11	-	625 243.15

II – Budget annexe Ecotaxe :

L'écotaxe est une recette affectée à l'entretien des espaces naturels. Son montant est en moyenne de 62 000 € par an.

La principale dépense est constituée par le cout des salaires et charges pour un agent technique qui a pour missions :

*débroussaillage, taille, fauchage, tonte... selon les lieux ; ramassage des déchets ; lutte contre les espèces envahissantes (ailante, baccharis...)

- 13,67 ha de parcelles communales en espace naturel
- 37 km de chemins (y compris dans les marais)

*participations aux actions de sensibilisation à l'environnement auprès du jeune public et entretien des lieux mis à leur disposition (jardin des enfants, cheptel (2 vaches, volailles) ; marais pédagogique ; hôtel des insectes...)

Autres dépenses :

- Location de matériel pour l'entretien ((tronçonneuse, tondeuse...)
- Acquisition de petit matériel (ganivelles, piquets, grillage, plants d'atriplex et de tamaris...)
- Acquisition de nourriture et de paille, vaccins... pour les deux vaches et les volailles.

Les gros travaux d'élagage ou encore de fauchage son externalisés. Est également externalisée la plantation des prairies fleuries à l'entrée du village.

Résultat :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes de l'exercice	62 344.38		62 344.38
Dépenses de l'exercice	50 561.71		50 561.71
Résultat de l'exercice 2022	11 782.67		11 782.67
<i>Report de l'exercice 2021</i>	72 873.75	385.73	73 259.48
Résultat cumulé 2022	84 656.42	385.73	85 042.15

III – Budget annexe Zone de mouillages :

Ce budget est assujetti à TVA. Les dépenses et les recettes figurant au budget sont donc inscrites HT.

Les recettes sont constituées par les redevances payées par les plaisanciers soit 25 000 € HT par an en moyenne.

Les dépenses de fonctionnement comprennent

- le coût de la redevance d'occupation du domaine public maritime versé à l'Etat d'environ 10 000 € par an.
- L'achat de petite fourniture d'entretien des mouillages, chaines... pour environ 1 000 €
- L'amortissement des équipements réalisés
- Le coût du personnel technique affecté à la gestion.
- L'achat des sanitaires

Résultat :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes de l'exercice	26 911.00	11 222.00	38 133.00
Dépenses de l'exercice	26 717.04		26 717.04
Résultat de l'exercice 2022	193.96	11 222.00	11 415.96
<i>Report de l'exercice 2021</i>	<i>26 266.62</i>	<i>3 422.88</i>	<i>29 689.50</i>
Résultat cumulé 2022	26 460.58	14 644.88	41 105.46

IV – Budget annexe Zone salicole :

Ce budget est assujetti à TVA. Les dépenses et les recettes figurant au budget sont donc inscrites HT.

Ce budget comprend :

- en recette les redevances versées par les sauniers pour un montant total annuel de 252 € HT.
- Les amortissements des travaux et des subventions (opération d'ordre).

Résultat :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes de l'exercice	9 575.84	9 364,95	18 940.79
Dépenses de l'exercice	8 918.54	9 364.95	18 283.49
Résultat de l'exercice 2022	657.30	0.00	657.30
<i>Report de l'exercice 2021</i>	<i>6 456.87</i>	<i>- 575,54</i>	
Résultat cumulé 2021	7 114.17	- 575.54	6 538.63

V – Budget annexe Clos du communal :

Suite à acquisition du terrain bâti rue du communal et au projet de construction d'une maison en partage, le conseil municipal a créé ce budget annexe assujetti à TVA en M 14 par délibération n°48-19 du 28 août 2019. Le premier budget primitif a été voté le 10 décembre 2019. L'exercice 2022 est donc la troisième année d'exécution budgétaire.

Les travaux pour la construction de la maison en partage ont réellement démarré en 2021 et se sont déroulés toute l'année 2022. La réception initialement prévu en juin 2022 a été repoussée en décembre.

Ce budget comprend également l'opération « Clos de l'Abbaye » pour laquelle la commune a acheté un terrain pour un montant de 110 000 €.

Pour le financement de ces opérations, un emprunt a été souscrit de dont une première partie, soit 350 000 € a été encaissée en 2021 ; le solde, soit 500 000 € a été encaissé en 2022.

Pour l'exercice 2022 :

Les recettes :

- Emprunt	500 000.00 €
- Virement de la commune (autofinancement)	0 €
- <i>Report du résultat 2021</i>	<i>31 037.03</i>
TOTAL	531 037.03

Les dépenses :

- Clos de l'Abbaye	4 801.80
- Clos du Communal	510 664.26
- Annuité de l'emprunt	44 686.30
- TOTAL	560 152.36

Le compte administratif présente un déficit comptable de 29 115.33 €

.l'opération le clos de l'Abbaye présente un excédent cumulé prévisionnel de 224 705.28

.le clos du Communal présente un besoin de financement cumulé prévisionnel de 230 208.38

Résultat :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes de l'exercice	-	500 000.00	500 000.00
Dépenses de l'exercice	23 109.26	537 043.10	560 152.36
Résultat de l'exercice 2022	- 23 109.26	- 37 043.10	- 60 152.36
<i>Report de l'exercice 2021</i>	<i>630.29</i>	<i>30 406.74</i>	<i>31 037.03</i>
Résultat cumulé 2022	- 22 478.97	- 6 636.36	- 29 115.33

BILAN DES ACQUISITIONS /CESSIONS IMMOBILIERES

Acquisitions

Délibération	Objet	Adresse	Objet	Superficie (m2)	Prix d'achat	Honoraires
066/18 du 11 déc. 2018	AE 493	Rue des Alouettes	Alignement	54	1	266.72
046/22 du 7 juin 2022	ZA 51	Le Clénandré	Naturel	21 930	23 465	

Cessions :

Délibération	Objet	Adresse	Objet	Superficie (m2)	Prix de vente
016/22 du 29 mars 2022	ZA 152	Le Clénandré	Construction à usage professionnel agricole	3 039	10 636.50

Il est présenté au Conseil municipal un Etat de l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal

Vu les délibérations du 23 mai 2023 portant approbation des comptes de gestion pour le budget principal « Mairie » et les budgets annexes pour l'exercice 2022,

Ayant entendu le rapport de Monsieur le maire ci-dessus,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil siégeant sous la Présidence de Madame Michèle ROILLAND.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, adopte les comptes administratifs 2022 du budget principal et des budgets annexes.

7. Délibérations N°025/23

Budget principal mairie

Affectation du résultat 2021

Considérant les résultats du compte administratif 2022 pour la commune adopté ce jour, Statuant sur l'affectation des résultats 2022,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement :

A – résultat de l'exercice	725 267.88
B – résultat antérieur reporté	361 478.23
C – Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	791 832.20

Solde d'exécution d'investissement	66 564.32
Solde de l'exercice 2021	- 528 067.28
Besoin de financement	- 461 502.96

Affectation =

Affectation en réserve R 1068 en investissement	461 502.96
Report en fonctionnement R 002	625 243.15
Report en investissement (D 001)	461 502.96

8. Délibération 026/23

Budget annexe Ecotaxe

Reprise du résultat 2022

Considérant le vote ce jour du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2022,

Constatant qu'il apparaît :

- un excédent de fonctionnement de :	11 782.67
- un excédent reporté de :	72 873.75
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	84 656.42
- un excédent d'investissement de :	0
- un excédent reporté de _	385.73
Soit un excédent de financement de la section d'investissement de	385.73

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide la reprise des résultats comme suit :

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (R.002)	84 656.42
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (R 001)	385.73

9. Délibération N°027/23

Budget annexe zone de mouillages

Reprise du résultat 2022

Considérant le vote ce jour du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2022,

Constatant qu'il apparaît :

- un excédent de fonctionnement de :	193.96
- un excédent reporté de :	26 266.62
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	26 460.58
- un excédent d'investissement de :	11 222.00
- un excédent reporté de _	3 422.88
Soit un excédent de financement de la section d'investissement de	14 644.88

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide la reprise des résultats comme suit :

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (R.002)	26 460.58
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (R 001)	14 644.88

10. Délibération N°028/23

Budget annexe zone salicole

Affectation du résultat 2022

Considérant le vote ce jour du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2020,

Constatant qu'il apparaît :

- un excédent de fonctionnement de :	657.30
- un excédent reporté de :	6 456.87
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	7 114.17
- un excédent d'investissement de :	0.00
- un déficit reporté de ____	575.54
Soit un besoin de financement de la section d'investissement de	575.54

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION EN RÉSERVE (1068)	575.54
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (R.002)	6 538.63
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (D.001)	575.54

11. Délibération N°029/23

Budget annexe Clos du communal

Affectation du résultat 2022

Versement d'une participation par le budget principal au budget annexe

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°048_19 du 28 août 2019, le Conseil municipal a autorisé la création d'un budget annexe « clos du communal » assujetti à TVA. S'agissant d'un service public administratif, la nomenclature applicable est la M 14.

Considérant le vote ce jour du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2022,

Constatant qu'il apparaît :

- un déficit de fonctionnement de :	23 109.26
- un excédent reporté de :	630.29
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	22 478.97
- un déficit d'investissement de :	37 043.10
- un excédent reporté de _	30 406.74
Soit un besoin de financement de la section d'investissement de	6 636.36

Considérant que l'excédent de fonctionnement ne permet pas de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

Considérant dès lors qu'il y a lieu d'effectuer un versement par le budget principal au budget annexe Clos du communal d'une participation à hauteur du besoin total de financement de 29 115.33 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

Décide : la reprise du résultat 2022 au budget supplémentaire 2023 comme suit :

Report en fonctionnement (D002)	22 478.97
Report en investissement (D 001)	6 636.36

Décide : le versement d'une participation de 29 115.33 € par le budget principal au budget annexe « Clos du communal ».

Précise : que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023 de la commune au compte 6521 et au budget Clos du communal compte 7552 (Prise en charge du déficit du budget annexe)

Autorise : Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

12. Délibération N°030, 031, 032, 033, 034/23

Budget principal Mairie et budgets annexes Ecotaxe, zone de mouillages, zone salicole, Clos du communal

Budget supplémentaire 2022

Considérant les résultats des comptes administratifs 2022 et l'affectation ou la reprise des résultats,

Monsieur le Maire propose les budgets supplémentaires 2023 qui peuvent se résumer ainsi :

Budget principal :

Dépenses et recettes de fonctionnement	696 008.15
Dépenses et recettes d'investissement	972 499.78
TOTAL	1 668 507.93

Adopté à l'unanimité

Ecotaxe :

Dépenses et recettes de fonctionnement	84 657.42
Dépenses et recettes d'investissement	50 000.00
TOTAL	134 657.42

Adopté à l'unanimité

Zone de mouillages :

Dépenses et recettes de fonctionnement	8 446.00
Dépenses et recettes d'investissement	22 090.88
TOTAL	30 536.88

Adopté à l'unanimité

Zone salicole :

Dépenses et recettes de fonctionnement	6 538.63
Dépenses et recettes d'investissement	575.54
TOTAL	7 114.17

Adopté à l'unanimité

Clos du communal :

Dépenses et recettes de fonctionnement	29 115.33
Dépenses et recettes d'investissement	6 636.36
TOTAL	_____	35 751.69

Adopté à l'unanimité

Monsieur le maire ajoute que sont prévus pour 2023/2024 la réfection de l'aire de jeux de la zone de loisirs et celle du centre bourg ainsi que la maîtrise d'œuvre sur la transformation du auvent en halle.

Madame Touet fait observer qu'il serait important de prévoir la reprise des sols du marché car ils sont très en pente, ce qui n'aide pas l'installation des commerçants. Elle propose également qu'il soit installé un deuxième toilette. Enfin, il faudrait envisager dans les revêtements la continuité entre la place de l'Eglise et la place du marché.

Madame Amezal rappelle l'importance de planter des arbres en raison du réchauffement climatique.

Questions et communications diverses

Monsieur le maire confirme au Conseil municipal que l'inauguration de la maison en partage se déroulera le 10 juin prochain à 11h, en présence de Monsieur Emmanuel Cayron, secrétaire général de la Préfecture de Charente-Maritime.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le maire
Lionel Quillet

Le secrétaire de séance
Michèle ROILLAND